

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Fixation du nombre d'adjoints		<u>SEANCE DU 20.03.2026</u>
Date de convocation : 16.03.2026	Nb de conseillers En exercice :	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. M. ALEXANDRE. P. DARMEY. A. DRUON. C. GROSGURIN. M. HEMONNOT. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY.
Date d'affichage : 23.03.2026	Présents : 9 Votants : 11	<u>Secrétaire de séance</u> : E. LEE
N° Délibération 01247.2026.03.012	Pouvoirs : 2	<u>Pouvoirs</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• T. GENIEVRE donné à G. LEGAY</li> <li>• C. LUCET donné à P. DARMEY</li> </ul>

**OBJET : Fixation du nombre d'adjoints**

Vu l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseillers municipaux de déterminer librement le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Mijoux est de à 11, le nombre des adjoints ne peut dépasser 3,

Vu la proposition de Mme le maire de créer un poste d'adjoint au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'adjoint au maire,
- charge Mme le maire de procéder immédiatement à l'élection de cet adjoint.

Contre : / 0

Abstention : / 0

Pour : / 11 (dont 2 pouvoirs)

**DELIBERATION N°01247.2026.03.012**

Pour extrait d'acte conforme  
Le maire, Martine VIALLET